



Rubrique: Marché financier

Sous-rubrique: Libération de la surveillance

Date de publication: SHAB - 07.12.2018

Numéro de publication: FM07-0000000009

Entité de publication:

Eidgenössische Finanzmarktaufsicht (FINMA), Laupenstrasse
27, 3008 Bern

Annexes:

FICL_F_Publikation SHAB docx.pdf

Libération de la surveillance

Financial Insurance Company Limited, London, Zweignieder-
lassung Zürich

CHE-105.500.345

Badenerstrasse 549

8048 Zürich

Par décision du 3 décembre 2018, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a libéré de la surveillance la Financial Insurance Company Limited, London, Zweigniederlassung Zürich à la suite de la renonciation par cette dernière à l'agrément (art. 60 alinéa 5 de la loi du 17 décembre 2004 sur la surveillance des assurances [LSA; RS 961.01]) en date du 6 juillet 2018.

Remarques juridiques:

Indication des voies de recours

Cet avis tient lieu de notification de la décision. Quiconque ayant qualité pour recourir selon l'art. 48 de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative (PA ; RS 172.021) peut déposer un recours, avec mention du domicile, respectivement du siège, dans les 30 jours dès la notification de la décision, auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall. Le mémoire de recours doit indiquer les conclusions et les motifs. Pendant ce délai de recours, la décision peut être consultée auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne.